



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(art. L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil Municipal de la commune de OYTIER SAINT-OBLAS se réunira,
en séance ordinaire, en mairie, le **LUNDI 24 JUIN 2024 à 19 HEURES.**

OBJET DE LA REUNION

ORDRE DU JOUR :

– Session ordinaire –

- 1) Procès-verbal du conseil municipal du 06/04/2024
- 2) Association Les Dauphins : demande subvention exceptionnelle
- 3) MFR CFA de Chaumont : demande subvention
- 4) Collines Isère Nord Communauté : Avenant n° 1 du Pacte Financier et Fiscal
- 5) Convention d'implantation d'un abribus sur un terrain privé avec la SCI des Hauts Terriers
- 6) Société Publique Locale d'Aménagement (SPLA) SARA AMENAGEMENT – Rapport d'activité 2022
- 7) SIRRA : « Opération repères de crues »
- 8) Cimetière : Reprises de concessions en état d'abandon
- 9) Frais de déplacement des conseillers municipaux et agents communaux
- 10) Budget communal : Décision modificative n° 1
- 11) Divers

Oytier Saint-Oblas, le 18 JUIN 2024
Le Maire : René PORRETTA

